

ANNEXE AU REGLEMENT DES 3 HEURES JBH

ARTICLE 1 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

1.1. Briefing

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le directeur de course. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents

1.2. Course

Un classement sera établi par catégorie

A l'issue du temps réglementaire, le tour entamé sera poursuivi et comptabilisé jusqu'au passage sur la ligne du dernier de ce tour. Le drapeau à damiers sera présenté juste derrière le dernier du tour et devant le premier du classement.

1.2.1. Course KFS100, Nationale, X30, Rotax Max, KFS125

La durée de l'épreuve sera de 3 heures avec un minimum de 3 relais avec changement de pilote (le départ de la course n'est pas considéré comme un relais).

La durée maximum d'un **relais est de 1h00**. Le temps de repos entre deux relais pour un pilote sera au minimum de 15 minutes.

1.2.2. Ramassage des karts

Les karts en panne sur la piste seront ramenés au stand, sans utilisation de matériel de transport, par 3 personnes maximum, le pilote et 2 mécaniciens ou chef de stand, et cela dans le respect des règles de sécurité. Les mécaniciens ou chef de stand devront partir des stands.

ARTICLE 2. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 3. PÉNALTÉS

Les pénalités "stop and go" seront effectuées à l'endroit déterminé par le Directeur de Course lors du briefing et seront décidées par la Direction de course.

- Non-respect de la configuration du circuit : 3 minutes (stop and go).
- Non-respect des 3 relais : 10 tours.
- Couper le circuit moteur en marche pour regagner le stand : hors course.
- Kart en panne ramené par plus de 3 personnes ou par un matériel de transport : 3 minutes (stop and go).
- Mécanique sur la piste : 3 minutes (stop and go) (sauf changement de bougie).
- Ravitaillement sur la piste : 3 minutes (stop and go).
- Présence sur la piste d'un membre de l'assistance du pilote sans raison évidente : 3 minutes (stop and go).
- Vitesse excessive dans les stands : 3 minutes (stop and go) (la notion de "vitesse excessive" sera laissée à l'appréciation des Commissaires Sportifs).
- Doubler sous un drapeau jaune : 3 minutes (stop and go).
- Tricherie dans les pneus : hors course.

- Relais supérieur à 1 heure : 1 tour par minute au-delà d'une heure.

Il est toléré, en cas d'incident ou panne sur la piste, de se faire pousser par un mécanicien, celui-ci devant partir des stands.

Le directeur de course pourra décider d'appliquer des pénalités « Stop and Go ». Le pilote sera informé par la direction de course par présentation du drapeau à triangle noir et blanc accompagné de son numéro de course.

La pénalité sera effectuée sur l'aire de réparation.

Article 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. Matériel admis

Réservoir : du commerce, à bouchon vissé.

Le système de remplissage doit s'effectuer par gravité.

A tout moment du ravitaillement, le bidon remplisseur ne devra pas se situer à une hauteur supérieure à 1,50 mètre par rapport au sol.

Lors des ravitaillements, l'étanchéité entre le tube verseur et réservoir est RECOMMANDÉE.

Le bidon remplisseur devra comporter une mise à l'air libre.

Le ravitaillement en carburant doit s'effectuer moteur arrêté et pilotes hors du kart.

Seul l'entraînement par chaîne sera autorisé.

Les moteurs seront conformes à la réglementation de la catégorie ou de la coupe de marque auxquelles ils appartiennent

4.2. Pneumatiques

Chaque équipage disposera pour l'épreuve de 6 pneus slick (3 avant - 3 arrière) en gestion libre.

Pour les coupes de marque X30, KFS125, et Rotax max, ils pourront utiliser 6 pneus pluie (3 avant - 3 arrière) en gestion libre.

KFS100 : Vega FF FFSA

Nationale : Dunlop SL3 / FFSA

KFS125, X30, Rotax max : Dunlop SL3, Dunlop KT 10 W 10

4.3. Poids

Le poids sera calculé sur le pilote le plus léger, **réservoir vide**. Les poids suivants devront être respectés

- 155 kg pour la catégorie KFS100
- 150 kg pour la catégorie Nationale
- 160 Kg pour les catégories KFS125, X30, Rotax max

4.4. Lest

Le lest éventuel peut être de deux sortes :

4.4.1. Inamovible

Fixé par au moins deux vis (diamètre 8 mm minimum) avec rondelle large et écrous freinés.

Chaque vis de fixation devra pouvoir être scellée par les commissaires techniques dès le début de l'épreuve. Il conviendra de prévoir pour chaque vis de fixation du lest un trou accessible de 3 mm minimum.

4.4.2. Amovible

Le système de fixation devra être fixé par au moins deux vis (diamètre 8 mm minimum) avec rondelle large et écrous freinés.

Deux emplacements sont possibles sous réserve de ce qui suit :

- Un système de fixation monté sur le cadre sera en position horizontale avec les plaques de plomb guidées par deux axes et verrouillées, au minimum, avec une goupille « Beta » de 2mm de diamètre pour chaque axe et tangente à la dernière plaque.
- Un ou (des) systèmes de fixation montés sur le flanc ou dos du baquet sera (seront) en position verticale/tangente et ne devra (devront) porter qu'une seule plaque de plomb de 3,3 kg guidées par deux axes et verrouillées par une bride passant par ces deux axes. Cette bride sera arrêtée sur l'axe supérieur et sécurisée avec une goupille « Beta » de 2mm de diamètre à l'axe inférieur.

Le pilote embarquant un lest amovible ne pourra pas prendre la piste sans la parfaite mise en place du verrouillage et de la goupille.

Le lest amovible sera composé d'une, deux ou trois plaques de plomb de 3,3 kg chacune, soit un total de 9,9 kg.

4.4.3. Enregistrement d'un pilote utilisant du lest amovible

Pour l'enregistrement du matériel, les équipes devront inscrire sur les feuilles d'enregistrement techniques :

- le nombre de gueuses embarquées par chaque pilote (0, 1, 2 ou 3),
- la couleur du brassard de chacun des pilotes.

Une pesée de contrôle sera effectuée lors de cet enregistrement.

4.4.4. Contrôle d'un pilote utilisant du lest amovible

Le code couleur permettra aux commissaires de stand de contrôler si le ou les lests embarqués correspondent à la couleur portée par le pilote.

4.4.5. Sanction pour les équipages utilisant du lest amovible, ne respectant pas le règlement

Le contrôle sans tout ou partie de son lest, d'un pilote ayant déclaré utiliser son lest amovible, pourra entraîner la mise hors course de son équipage sur décision du collège des commissaires sportifs.